

DEC211595 DR13

Décision relative au tarif des produits de l'unité UAR3426 intitulée BIOCAMPUS MONTPELLIER : Plateau PONTEM (Plateforme Mamma)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC162807DAJ en date du 18 janvier 2017 nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision n°DEC180338DAJ en date du 25/01/2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UAR3426 intitulée BioCampus Montpellier Plateau PONTEM (Plateforme Mamma) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} avril 2021.

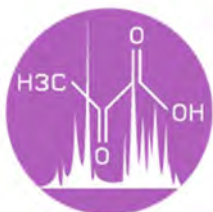
Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Montpellier, le 6 avril 2021

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE





MAMMA

Tarification

UAR 3426 BIOCAMBUS

Plateau PONTEM
(Plateforme MAMMA)

Référence Prestation	Nom Prestation	Nature Unité d'œuvre	Tarif Etablissements partenaires* HT	Tarif autres établissements publics HT	Tarif Privé HT
PONTEM_1	analyse de métabolites	échantillon	80 €	195 €	292 €
PONTEM_2	developpement de méthode	méthode	5 366 €	14 940 €	22 410 €

* Tarif Etablissements partenaires HT = ce tarif englobe, en plus des unités CNRS, les établissements partenaires listés ci-après : CHU de Montpellier / CIRAD (national) / EPHE (national) / ICM / INRA (national) / INSERM (national) / IRD (national) / SupAgro Montpellier /UM

Date de prise d'effet : 1^{er} Avril 2021